



Conflit associés, quelle solution juridique?

Par **sarlquestion**, le 17/11/2016 à 18:07

Bonjour, rnActuellement co-gérant d'une SARL. rnNous sommes 4 associés (parts égales). rnTraversant des difficultés économiques importantes, notre entreprise est au bod du gouffre. Cependant, nous ne sommes pas d'accord sur l'issue de ce gouffre. Mes associés souhaitent s'accrocher à des espoirs pour tenter de sauver notre entreprise. Au vu des dettes (conséquentes) et de la situation ,je suis plutôt enclin à arrêter de creuser notre tombe un peu plus. rnJe suis actuellement dans l'obligation de reprendre une activité pro en parallèle pour percevoir un minimum de revenus. Ainsi, je ne pourrais consacrer autant de temps que maintenant dans notre société.rnJe crains les conséquences de cette absence et du risque que cela comporte (endettement plus important..).rnVoilà donc ma question: existe t'il un accord écrit ou une déclaration valable auprès d'un tribunal qui peut ne pas m'engager dans les décisions (et conséquences) qui seront prises durant cette absence?rnMerci d'avance, cordialement